Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Abérations de la fonction publique

Par sabyne

Madame, Monsieur,
J'ai pris un poste de responsable d'un service dans la fonction publique en 2015. La plupart des fonctionnaires faisait ce qu(ils voulaient pendant leurs heures de travail sauf travailler. Une ambiance horrible du fait que c'était toujours les mêmes qui travaillaient. Le responsable de l'époque ne disait rien et après un infarctus, il a pris une disponibilité. Il a fallu deux bonnes années pour remettre de l'ordre, faire partir certains et organiser le travail. car personne ne savait ses véritables missions.
En juin au moment de mon départ un des agents m'a adressè un texto pour m'informer qu'il n'avait pas été nommé à la promotion interne et que je l'avais saqué.
Cet agent travaille correctement mais c'est un grand provocateur, très versatile, il veut faire ce qu'il veut sans aucune obligation et quand il y a une nouvelle recrut il le dénigre, ne lui montre jamais la façon de travailler, le rabaisse... mais paradoxalement il se plaint d'être tout seul sur son poste si on ne lui met personne. En 2017 lors de son évaluation je l'ai baissé au niveau inférieur de ce qu'il était (satisfaisant au lieu de supérieur)vet nous avons eu une altercation, je lui ai reproché son attitude vis à vis des nouveaux.
En juin avant son départ en congés je lui ai signifié qu'il devait revenir le 28 qôut car il n'avait pas accompli la totalité de ses heures sur l'annualisation. Ce monsieur m'a répliqué qu'il se mettrait en maladie et qu'il reviendrait en septembre et c'est ce qu'il a fait. J'ai donc prévenu ma hiérarchie de ce fait et un contrôle médical a été effectué le 29 août quand son arrêt est arrivé.
En septembre, la mère de ce monsieur (75 ans, l'agent 50 ans)connue politiquement, a demandé un entretien a ma DRH pour se plaindre, disant que son fils était malade à cause de moi, que je le harcelais.
Ma DRH a déclenché de ce fait une enquête administrative alors qu'elle était au courant de l'attitude de ce monsieur.
Je trouve incompréhensible et inadmissible qu'une DRH perde son temps sur les racontars d'une personne qui ne fait que rapporter des faits complètement faux mais qui de part son appui politique se permet ce comportement.
L'aent indique qu'il ne reviendra que quand je serai partie????
Légalement que puis je faire contre cet agent sachant que ce n'est pas lui en personne qui me met en cause mais sa mère.
Si je porte plainte il peut répliquer qu'il n'y est pour rien...
Bref ctte situation me met très mal, je n'ai jamais harcelé personne sauf mettre aux travail ce qui devait s'y mettre et remettre de l'ordre dans un service où les abérations de 30 ans d'ancienneté pour tous ont entraîné la débandande et la médisance.
Dans l'attente de votre retour.
Cordialement